

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 5 septembre 2017 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble projeté qui portera le numéro 10901, rue Saint-François-d'Assise, lequel sera érigé sur les lots 1741861 et 1741863 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait :

- un taux d'implantation au sol inférieur au minimum prescrit, soit de 16 % au lieu de 30 %;
- une hauteur maximale de la dépendance de 5 mètres au lieu de 4 mètres,

et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

DONNÉ à Montréal, ce seizième jour d'août deux mille dix-sept.

M^e Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut